

Communiqué de l'ICA du 28/7/2019 au sujet du vote définitif de la loi sur la CEA

Le Parlement a donc adopté la loi portant création de la collectivité européenne d'Alsace (CEA). Nous qui avons largement contribué au débat par des propositions et des réunions publiques, ne pouvons que nous réjouir de l'avancée obtenue qui redonne corps à l'Alsace. Rien ne vient de rien et les quelque 48 meetings organisés par l'ICA en 2017, 2018 et 2019 et réunissant quelque 3000 Alsaciennes et Alsaciens ont donné l'occasion à la classe politique et au peuple des électeurs de prendre la température et de développer leur point de vue. Il y a eu notamment celui de Sélestat du 2 septembre 2017 qui par des prises de parole de personnalités du monde politique – toute la classe politique alsacienne était présente ou représentée-, mais aussi économique et culturel, s'il n'a pas donné le coup de départ de la revendication, il aura marqué les esprits et conforté les uns et les autres de la nécessité de sortir de l'impasse et d'engager des négociations.

Il faut se souvenir que la réforme régionale¹ est au départ **entachée d'un « mensonge d'État »** - le ministre Vallini en charge de la réforme justifiait celle-ci par un gain annuel de 12 à 25 milliards euros d'économie², pour finalement annoncer 10 milliards à moyen terme³, et qu'elle a été faite **sans consulter les intéressés et sans tenir compte** des réalités historique, culturelle et économique au profit d'un alignement jacobin. Il n'est pas surprenant qu'elle rencontre beaucoup d'insatisfaction⁴, notamment dans les hyperrégions (Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Grand Est...). Mais, **rien n'y fait**, le nouveau Président de la République a décidé : il ne reviendra pas sur le découpage et n'enlèvera pas de compétence au Grand Est.

La cause était entendue et seule une fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin à leur initiative était possible. Mais ce ne serait pas un retour à l'idée du un conseil d'Alsace de 2013, lequel devait fusionner les compétences des deux conseils départementaux et du conseil régional d'Alsace. Ce sera un département unique qui s'appellera collectivité européenne d'Alsace⁵.

Deux options se présentaient : accepter le dictat ou le refuser. Refuser, c'était persévérer dans l'inexistence politique et institutionnelle de l'Alsace. Il fallait donc faire avec⁶ et obtenir - ce qui était annoncé - des compétences supplémentaires à celles normales d'un département. Certes, il y en a aujourd'hui dans le paquet, mais **le Grand Est n'a été délesté d'aucune de ses compétences**, tout au plus en partagera-t-il avec la CEA. C'est dire que cette dernière ne sera pas vraiment maîtresse de sa politique. Or les Alsaciennes et les Alsaciens souhaitent très majoritairement que l'Alsace redevienne une région de plein exercice avec même des compétences supplémentaire à celles normalement attribuées aux régions. **En l'occurrence, ils souhaitent la création d'une collectivité Alsace à statut particulier.**

¹ adoptée en 2015

² In Le Figaro du 8 mai 2014.

³ In Le Journal du Dimanche du 3 juin 2014. On sait déjà qu'il n'en sera rien.

⁴ Cf. sondage BVA-Presses régionale du 30 avril 2019.

⁵ Trait d'humour : tiens l'Alsace deviendra-t-elle européenne après avoir été ou tout en restant française ?

⁶ C'est ce que fit finalement la classe politique alsacienne, à l'une ou l'autre exception près. Le peuple des électeurs d'Alsace n'est pas non plus descendu dans la rue comme d'autres l'auraient fait. Alors que c'est aussi comme cela que les choses se font en France. Toujours pas compris ? Toujours à courber l'échine ?

Il faudra bien que **le gouvernement finisse par les entendre** ce qui est, somme toute, chose normale en démocratie. Mais pour avoir suivi les débats et nous être rendu compte combien le gouvernement avait ficelé le projet de loi et faisait peu de cas des amendements proposés par des représentants du peuple, **nous sommes saisis par un profond doute.**

Le président de la République nous annonce l'inscription du **droit à la différenciation** dans la Constitution, droit qui permettrait en particulier de compléter les droits d'ores et déjà attribués à la CEA. **Pourquoi n'a-t-il pas anticipé en incluant déjà de tels droits ?** Mais soyons bon enfant et croyons en cette innovation majeure qui remettrait en question le sacro-saint centralisme et « uniformisme » républicain. Cependant **le champ d'action de ce droit** permettra-t-il à la CEA de définir et de gérer des besoins et des intérêts particuliers de l'Alsace, besoins et intérêts qui sont aussi ceux de la nation ? **Rien n'est moins sûr !**

Nous invitons les Alsaciennes et les Alsaciens qui ne se satisfont pas du sort réservé à l'Alsace à **rester mobilisés et à se rassembler, élus et électeurs, pour obtenir que l'Alsace redevienne une région** disposant de surcroît de pouvoirs et de moyens pour régler des problèmes récurrents et développer toutes les potentialités alsaciennes et donc françaises **au travers d'une collectivité à statut particulier** dont les compétences correspondront aux vœux de la population alsacienne⁷. D'ores et déjà, nous les invitons à **prendre leur part de responsabilité dans la construction et la mise en œuvre de la CEA, même, et peut-être surtout, en son sein pour y faire valoir ce courant de pensée. Les élections de 2021 en fourniront l'occasion.**

Le Parlement a donc adopté la loi portant création de la collectivité européenne d'Alsace. La chose est acquise, à moins que **des dissonances imprévues** ne viennent perturber les choses... Attendons aussi **les décrets d'application** qui préciseront les modalités d'application. **Et pensons à la suite...**

Pierre Klein, président

www.ica2010.fr

www.pierre-klein.eu

<https://www.facebook.com/Initiative-Citoyenne-Alsacienne-601111629901639/>

⁷ Cf. là aussi les sondages CSA 2017, IFOP 2018, BVA 2019...